

COMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Souscriptions générales :

Cadre réservé à l'adhérent doit être sûrement renseigné.

Cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

Entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire, en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique *(81758)* Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : *1017*

Société : *RAM*

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Dr. SADI

ILHAM

Date de naissance :

16/05/52

Adresse :

Rue JARDINS CALIFORNIE BS DE FES

Appt 3 IMB'

Tél. *263575812*

Total des frais engagés : *1800 Dhs*

Cadre réservé au Médecin

Dr. SADIKI Wiam
Médecin Généraliste
Tél: 06.61.04.67.13

Date de consultation :

30/07/2021

Nom et prénom du malade :

DADI ILHAM

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

SARS COVID 19

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
30/07/2021	CE		600,00 DH	Dr. SADIKI Wiam Médecin Généraliste Tél: 06.61.04.67.13
06/08/2021	Contrôle	gastro	Dr. SADIKI Wiam Médecin Généraliste	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
ROUTE PORTÉ CALIFORNIE Bachkou, Route 109, Dar Haïdou Casablanca - Maroc - Tel: 05 22 86 09 99	30/07/2021	756,20

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
DR M. Lahiou DR M. Bouziane DR H. Faraj	06/08/2021	TDM	12000 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

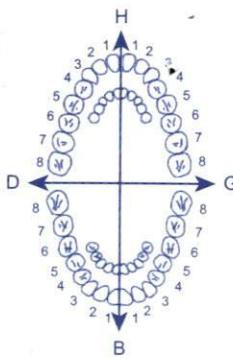
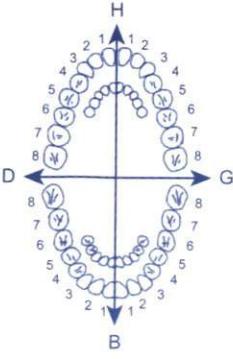
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				
				
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
H	25533412	21433552	D	00000000
	00000000	00000000	G	00000000
B	35533411	11433553		
[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				
DATE DU DEVIS				
DATE DE L'EXECUTION				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION				
MONTANTS DES SOINS				
COEFFICIENT DES TRAVAUX				
FIN D'EXECUTION				
DEBUT D'EXECUTION				
MONTANTS DES SOINS				

PHARMACIE PORTÉE CALIFORNIE
Route 105, à Haïdouï
Bachkou, route de la Mecque
Tél: 029 31 129 31

ORDONNANCE

Dr. SADIKI Wiam
Médecin Généraliste
Tél: 06.61.04.67.13

Cabellane, Le: 30/07/2021

Mme DADÉ 115 Ram

79.70x2

1) Zithromax 500mg

21.80 700 mg - pris 1/2

2) Aspegic 100 mg

66.00x5 sachet pdt

3) Novex 0.2g ig -

20.90 sciat x 2 pdt 10gurs

4) Vit D3 200 000

7.00 mg 1 moi

UT.AV.: 10.2022 P.P.V.

LOT N°: 1297705 79 70

UT.AV.: 10.2022 P.P.V.

LOT N°: 1297706 79 70

DT: 00065 7
EXP: 12/2023
PPV: 23DH30

PER.: 07.2012
LOT: 206012
ASPEGIC 100MG
SACHETS B20
P.P.V.: 21DH80

6 118000 061113

P.V.: 66.00 DH P.P.V.: 66.00 DH
RES SOTHEMA

P.P.V.: 66.00 DH

P.P.V.: 66.00 DH

P.P.V.: 66.00 DH

ZENITH Pharma
AMM N° 171/16 CMP/21/NNPR

6 11801 272228
PPV: 20,90 DH

14.10

5) Andol 1000 mg

CODE :
Aut. av.
PPV(DH):

→ 14,50 DH

25.00 74x21

6) Dill (aux secré)

PPV (DH):
LOT N°:

→ 25 DH

15.10 74x31

7) Cotopred 50 mg

PPV: 48DH50
PER: 04-24
LOT: K 959

34x5 pdt 3

plus 24x5 pdt 3 } gours

plus 14x5 pdt 3 }

15.20

8) Vitamine C 1000 mg

120.80 74x21

Vita C 1000°

PPV 15DH30
EXP 05/2024
LOT 11026 16

9) Abder Sun 10mg

PPV : 120DH80

Lot n° :

EXP:

74x5 pdt 2023

756.29

Dr. SADIKI W.
Médecin Généraliste
Tél: 06.61.04.67.13

ORDONNANCE

Dr. SADIKI Wiam
Médecin Généraliste
Tél: 06.61.04.67.13

Casablanca, Le: 06/08/2021

Mme SADI Khiam

PCR SARS covid + depuis J.

Fait SVP une TDM

Thoraxie de crâne

Dr. SADIKI Wiam
Médecin Généraliste
Tél: 06.61.04.67.13

Dr Chakib BENNANI-SMIRES | Dr Hassan ZEGHARI | Dr Mohamed HAMDOUCH
 Dr. Abdelaziz ZOUAOUI | Dr Fatiha DADI-BENMOUSSA | Dr Nazha LAHLOU

M U P R A S

N° Admission : 21009005 N° Facture : 21008842 Date facturation: 06/08/2021

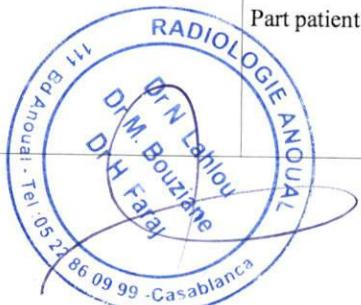
Nom et prénom du patient : Mme ILHAM DADI

PRESTATIONS	Nombre	Prix unitaire	Montant
TDM THORACIQUE	1.00	1 200.00	1 200.00
		Sous-Total	1 200.00 DH

arrêtée la présente facture à la somme de :

Mille deux cents dirhams **Total : 1 200.00DH**

Adhérent :	Part organisme :	0.00 DH
Mle	Part patient :	1200.00 DH
PC N°		



Dr Chakib BENNANI-SMIRES | Dr Hassan ZEGHARI | Dr Mohamed HAMDOUCH
 Dr Abdelaziz ZOUAOUI | Dr Fatiha DADI-BENMOUSSA | Dr Nazha LAHLOU

Casablanca, le 06 Août 2021

MME. ILHAM DADI

COMPTE RENDU

TDM THORACIQUE

Indication :

Patiente de 69 ans, présentant test PCR positif.

Technique.

- Acquisition volumique en mode spiralé sans injection de contraste iodé.
- Reconstruction 2D axiale transverse en 1,25 mm d'épaisseur jointive couvrant l'ensemble de l'étage thoracique.
- Double fenêtrage : médiastinal et parenchymateux.

Résultat :

- L'examen montre la présence de quelques foyers d'hyperdensités en verre dépoli de siège sous-pleurale intéressant les deux champs pulmonaires dont le degré d'atteinte est minime inférieure à 10 %.
- Pas de foyer systématisé ni image de sécrétions endo-bronchiques.
- Pas de dystrophie bulleuse ni image de DDB.
- Pas de syndrome de masse pulmonaire visible.
- Pas d'épaississement septal des régions postéro basales.
- Absence d'adénopathie médiastinale de taille significative.
- Calibre normal des principales structures vasculaires du médiastin.
- Absence de réaction pleurale ou péricardique.
- Pas d'anomalie pariétale ni lésion costale.

Au total :

- TDM en faveur de quelques plages d'hyperdensités en verre dépoli de siège sous-pleurale intéressant les deux champs pulmonaires évocatrices d'une pneumopathie infectieuse de type covid 19 et dont le degré d'atteinte est minime.
- Il n'est pas relevé d'adénopathie médiastinale ni réaction pleurale associée.

DR A. BELHAJ SOULAMI
 Dr. Belmaj Soulami Abdelilah
 Médecin Radiologue